

Mr le commissaire enquêteur,

Le mémorial de MONDEMENT est maintenant inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.  
La visibilité des éoliennes de 180m de haut est certaine car les deux sites sont à la même altitude.

Le promoteur doit réétudier cet aspect de son étude environnementale et doit proposer des simulations visuels (photomontages) depuis le site de Mondement.

L'association qui porte cette inscription doit être interrogée sur ce projet

Respectueusement,

Président de BCS  
51210 Vauchamps